



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 28/09/2026	
Reçu en préfecture le 28/09/2026	
Publié le 29/09/2026	
ID : 017-200041689-20260921-CC2026_202-DE	

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Nageurs citoyens 2026 en Vals de Saintonge - Demande de subvention

Numéro de délibération : CC2026_202

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_202-DE



Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Patrick XICLUNA, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138

Quorum : 70

Présents : 105

Votants : 119

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Vals de Saintonge Communauté possède 7 équipements aquatiques sur le territoire :

- 1 équipement couvert : centre aquatique Atlantys à Saint-Jean-d'Angély
- 6 équipements découverts : piscines de Loulay, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Aulnay-de-Saintonge, Matha, Tonnay-Boutonne et Le Mung.

Ces équipements jouent un rôle fondamental et assurent un service public au plus près des usagers et de la population avec un maillage territorial équilibré.

Ils sont des lieux d'apprentissage de la natation, en particulier auprès des publics scolaires, permettant ainsi de prévenir les risques de noyade dès le plus jeune âge.

Ils permettent aussi la pratique d'une activité physique régulière par les habitants du territoire et contribuent ainsi à la mise en œuvre d'une politique publique favorable au sport/santé sur notre territoire. Les sports aquatiques et nautiques représentent, au niveau national, la 3^e activité sportive pratiquée par le plus grand nombre (Source : INJEP).

Ils contribuent à la création de liens sociaux entre les habitants, les piscines étant des lieux de rencontres intergénérationnelles. Elles sont par ailleurs des lieux de rafraîchissement essentiels en période de forte chaleur contribuant à prévenir tout risque de déshydratation.

Ces équipements jouent enfin un rôle important en termes d'attractivité territoriale proposant une offre de loisirs et de détente pour les touristes.

L'accueil du public au sein de ces équipements implique d'avoir un encadrement suffisant de personnels qualifiés pour intervenir en cas de noyade.

Constatant qu'au niveau national, environ 40 % des Français ont été formés ou sensibilisés aux gestes de premiers secours. Entre le 1^{er} mai et le 15 juillet 2026, [Santé publique France](#) a recensé 925 noyades en France, dont 274 mortelles (Source : enquête « noyades » en 2026 de Santé Publique France). Constatant également que le recrutement de professionnels qualifiés pour la surveillance et le sauvetage est de plus en plus difficile pour les employeurs publics comme privés et que cette tendance s'est aggravée depuis la crise sanitaire COVID.

Face à ce constat, Vals de Saintonge Communauté a reconduit son dispositif «nageurs citoyens» en 2026.

Les objectifs poursuivis :

- fédérer les piscines du territoire autour d'un projet commun,
- former des jeunes au secourisme : pour être capable de «se sauver et de sauver les autres» en cas de noyade,
- inculquer des valeurs sportives et citoyennes auprès des jeunes,
- susciter des vocations sur le territoire vers les métiers de la surveillance et du sauvetage.

Pour 2026, 18 jeunes de 13 à 17 ans ont été formés sur la période estivale, du 8 juillet au 27 août, au sein de tous les équipements communautaires. A l'issue des formations dispensées, les jeunes ont obtenu le diplôme de secourisme de premier niveau (PSC1) et ont acquis les compétences nécessaires à la remontée et la sortie d'une victime « test » depuis le fond du bassin jusqu'à sa sortie de l'eau.

Le coût estimé de l'opération est de 4 130 € TTC.

Le département de la Charente-Maritime a élaboré un dispositif «Jeunes citoyens solidaires» pour encourager l'engagement citoyen des jeunes et favoriser le «mieux vivre ensemble». Le département souhaite ainsi favoriser les dynamiques collectives, permettre aux jeunes de s'investir

dans des actions concrètes, interagir avec les autres, trouver de nouvelles manières de faire ensemble», s’investir dans la société, contribuer à la vie publique.

Dans ce cadre, Vals de Saintonge Communauté peut solliciter une aide plafonnée à 1 000 € auprès du département.

Le plan de financement prévisionnel TTC du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant	Financier	Montant	Pourcentage
Personnel	3 720 €	Département de la Charente-Maritime	700 €	17 %
Entrées piscines	260 €	Autofinancement	3 430 €	83 %
Cérémonie	150 €			
Total	4 130 €	Total	4 130 €	100,00 %

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d’approuver la réalisation du dispositif « nageurs citoyens » en 2026 en Vals de Saintonge,
- d’approuver le plan de financement présenté,
- d’autoriser madame la présidente à effectuer la demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime,
- d’autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 110
- Contre : 2
- Abstention : 7

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_202-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-President de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026